



Communiqué de presse

Saint Jean de Soudain, 4 avril 2019

SIGNATURE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE LIQUIDITÉ dans le cadre de sa mise en conformité avec la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018

SergeFerrari Group (FR0011950682), créateur, fabricant et distributeur de matériaux composites souples innovants, annonce avoir conclu, avec Oddo BHF SCA, un nouveau contrat de liquidité qui a pris effet au 2 janvier 2019 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Ce nouveau contrat est établi pour donner suite aux évolutions de la réglementation afférente aux contrats de liquidité et vise notamment à se conformer à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019.

Il est rappelé que ce contrat porte sur les actions ordinaires émises par la Société (Code ISIN : FR0011950682) et que les transactions au titre du contrat de liquidité sont effectuées sur la plateforme de négociation d'Euronext Paris.

Il est précisé qu'en application des dispositions du contrat, ce dernier pourra être suspendu :

- dans les cas prévus à l'article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2018-01 du 2 juillet 2018¹ ;
- à la demande expresse de SergeFerrari Group pour une période définie par la société

Par ailleurs, le contrat pourra être résilié :

- par SergeFerrari Group à tout moment et sans préavis ;
- ou par Oddo BHF SCA avec un préavis de deux semaines ou lorsque le contrat de *Liquidity Provider* qui lie Oddo BHF SCA à Euronext Paris est résilié.

A la date du 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 55 664 titres
- 148 960,71 euros

1 Article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2018-01 du 2 juillet 2018, suspension du contrat de liquidité :

L'exécution du contrat de liquidité est suspendue :

- pendant la réalisation de mesures de stabilisation au sens du règlement (UE) No 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché. La suspension du contrat de liquidité intervient à compter de l'admission aux négociations des titres concernés par les mesures de stabilisation jusqu'à la publication des informations mentionnées à l'article 6 paragraphe 3 du règlement délégué (UE) 2016/1052 ;
- pendant une offre publique ou en période de pré-offre et jusqu'à la clôture de l'offre, lorsque l'Émetteur est l'initiateur de l'offre ou lorsque les titres de l'Émetteur sont visés par l'offre.



Communiqué de presse

À PROPOS DE SERGE FERRARI

Le Groupe Serge Ferrari conçoit, fabrique et distribue des matériaux composites souples éco-responsables de haute technicité sur un marché mondial estimé par la société à environ 6 Md€. Les caractéristiques uniques de ses produits permettent de mettre en œuvre des applications répondant aux enjeux techniques de trois domaines : l'architecture, l'industrie et le mobilier outdoor. Son principal avantage concurrentiel repose sur une technologie différenciante, le Précontraint® et les savoir-faire industriels associés propriétaires. Le Groupe dispose de quatre sites de production : un en France, un en Italie et deux en Suisse. Serge Ferrari est présent dans 80 pays avec huit filiales internationales (USA, Japon, Hong Kong, Brésil, Inde, Chine, Turquie, Allemagne et Italie), 2 bureaux de représentation (Espagne, Dubaï) et un réseau de plus de 100 distributeurs, dont les filiales du Groupe Giofex. À fin 2018, Serge Ferrari affiche un chiffre d'affaires consolidé de 184 M€, dont plus de 75% est réalisé hors France. La société SergeFerrari Group est cotée sur Euronext Paris – Compartiment C (code ISIN : FR0011950682). Le titre SergeFerrari Group est éligible au PEA-PME et à l'investissement FCPI.

www.sergeferrari.com

Contacts

Serge Ferrari
Philippe Brun
Directeur Général Délégué
investor@sergeferrari.com

Actus Lyon : Contact Investisseurs & Presse
Olivier Lambert | Marie-Claude Triquet
+ 33 4 72 18 04 93
olambert@actus.fr | mctriquet@actus.fr